MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur et de la recherche** **Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** Adresse : 1 ter av. Lowendal - Paris 7e Suivi par : Rémi PROUST, Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation Joël RIGAL, Inspecteur de l'enseignement agricole	**Direction générale de l'alimentation** **Service des actions sanitaires** **Sous-direction de la santé et du bien-être animal** Adresse : 251 rue de Vaugirard - Paris 15e Suivi par Stéphanie LOUCHEZ, Bureau du pilotage des emplois du programme « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »	**Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises** **Service Europe et international** **Sous-direction international** Adresse : 3 rue Barbet de Jouy - Paris 7e Suivi par : Flora PIASTRA, Bureau des exportations et des partenariats internationaux **Concours général agricole** Adresse : 70 avenue du Général de Gaulle – Paris La Défense Suivi par : Olivier ALLEMAN, Commissaire du Concours général agricole NOR : AGRT2133614J

Instruction technique : DGPE / SDI / BEPI / 2022-34 du 12 janvier 2022

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 21 janvier 2022

 Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

à

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Objet : Modalités de mise à disposition d'agents des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole pour la préparation et les finales de l'édition 2022 du Concours général agricole.
Base juridique : Arrêté du 24 septembre 2021 portant approbation du règlement de l'édition 2022 du Concours général agricole.
Résumé : Le Concours général agricole (CGA) est une manifestation officielle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) qui participe au développement économique des filières et, concernant les concours dédiés aux jeunes, qui contribue à la promotion et à l'animation pédagogique des filières de l'enseignement agricole. L'organisation des finales, qui se déroulent à Paris à l'occasion du Salon international de l'agriculture, nécessite la mise à disposition, auprès du Commissariat général du CGA, d'agents des services déconcentrés du MAA chargés d'exercer les fonctions de commissaire, commissaire adjoint et technicien vétérinaire, et la mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole. Cette instruction technique précise les modalités de cette mise à disposition et cette mobilisation.
Mots-clés : Concours, salon, commissaire, vétérinaire, stagiaire

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations	Pour information : Mesdames et Messieurs les préfets

Le Concours général agricole (CGA), créé en 1870, est organisé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Il sélectionne et récompense chaque année les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Il encourage la transition agro-écologique et contribue à la formation des futurs professionnels du secteur. Propriété du MAA et du Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA), propriétaire du Salon international de l'agriculture (SIA), il participe à l'encouragement et au soutien économique des producteurs et de leur filière, permet aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir en les aidant dans leur choix, et participe à l'attractivité des filières de formation aux métiers de l'élevage et du vin. Il comprend des concours d'animaux reproducteurs, de produits, de vins, de pratiques agro-écologiques ainsi que des concours dédiés aux jeunes de l'enseignement agricole. Les concours Jeunes sont mis en œuvre sous la tutelle de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER). Reconnus en tant qu'apprentissages informels, les participants admis en finales sur le SIA reçoivent de la DGER un badge numérique (Open badge) valorisant les compétences acquises et leur engagement.

L'arrêté du 24 septembre 2021 et son annexe, le règlement de l'édition 2022 du CGA, fixent les modalités d'organisation du CGA dont les épreuves finales se dérouleront à Paris, du samedi 26 février au dimanche 6 mars 2022, dans le cadre du SIA.

Le bon déroulement du CGA repose, plus encore cette année, qui marque le retour du CGA, après l'annulation de certains de ses concours en 2021, **sur l'implication des services du MAA** (DRAAF, DAAF, DDT, DDTM, DDPP, DDETSPP et réseau de l'enseignement agricole), en particulier pour :

- **promouvoir les concours du CGA**, auprès des réseaux et acteurs locaux, afin d'inciter les producteurs et les éleveurs à s'inscrire, en mettant en valeur les bénéfices économiques de cette participation ;
- **sensibiliser les établissements d'enseignement agricole** à l'intérêt pédagogique des concours dédiés aux jeunes et encourager leur participation à ces concours (Concours de jugement d'animaux par les jeunes [CJAJ], Trophée international de l'enseignement agricole [TIEA], Challenge Equi-trait-jeunes [ETJ], Challenge caprin inter-lycées [CCIL], Trophée canin inter-lycées [TCIL], Concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques « Prairies & parcours » [CJJPAE] et Concours européen des jeunes professionnels du vin [CJPV]) ;
- **superviser l'organisation et le déroulement des phases amont des concours des produits et des vins**, en particulier les présélections des concours des vins et des Armagnac dont l'organisation opérationnelle est respectivement confiée aux Chambres d'agriculture (vins) et au Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac (BNIA) ;
- **assister le Commissariat général dans les contrôles à l'admission des animaux et**, plus généralement, **dans l'organisation des finales des concours à Paris**.

La mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MAA et la mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole interviennent en application des articles 6 et 7 du règlement de l'édition 2022 du CGA.

La mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MAA fait l'objet d'un ordre de mission sans frais, ouvrant droit à des indemnités de mission prises en charge par le CGA en vertu de l'article 9 de ce règlement. Les missions et responsabilités assumées par ces agents dans l'organisation du CGA sont partie intégrante de leurs objectifs annuels et sont à prendre en considération dans leur entretien professionnel annuel.

La mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole fait l'objet d'une convention de stage et ouvre droit à une indemnité forfaitaire en vertu de l'article 10 du même règlement.

Ce dernier est téléchargeable sur le site du CGA, à l'adresse www.concours-general-agricole.fr et sur le site du *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'adresse figurant en annexe de l'arrêté du 24 septembre 2021 portant approbation du règlement de l'édition 2022 du Concours général agricole.

Nous vous demandons de prévoir et de faciliter la mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MAA et d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole pour exercer les missions envisagées **et de coordonner**, dans votre secteur géographique, **les phases locales** de cette édition 2022.

Vous trouverez les principales manifestations des différents concours de l'édition 2022 du CGA à l'**annexe 1**, ainsi que, plus particulièrement, le calendrier des finales des concours des vins et des produits à l'**annexe 2**.

Le calendrier de présence demandée aux agents selon les missions qui leur sont confiées figure à l'**annexe 3**.

La liste des collaborateurs à proposer en qualité de Commissaire, Commissaire adjoint ou Technicien vétérinaire et d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole à proposer en qualité de stagiaire pour le déroulement des finales des différents concours sera établie conformément au tableau figurant à l'**annexe 4**, **à retourner avant le 21 janvier 2022** au Concours général agricole selon les modalités indiquées à cette annexe. Des collaborations complémentaires, en nombre très limité, sont susceptibles de vous être demandées par le Commissaire général au cours de l'année. Elles concernent quelques agents auxquels des tâches spécifiques dans l'organisation sont confiées pendant la période de préparation.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace, et aux efforts conjugués de l'ensemble des agents du MAA pour que se tiennent de nouveau la totalité des concours, le succès de l'édition 2022 du CGA sera assuré, confortant ainsi les missions d'encouragement et de soutien à nos filières du CGA, qui participe quotidiennement à valoriser nos savoir-faire et renforcer notre souveraineté alimentaire.

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche	La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises	Le Directeur général de l'alimentation
Valérie BADUEL	Valérie METRICH-HECQUET	Bruno FERREIRA

ANNEXE 1

PRINCIPALES MANIFESTATIONS DES DIFFERENTS CONCOURS DE L'EDITION 2022 DU CGA

I) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux producteurs et aux entreprises installées en France. En outre, l'ingrédient principal des produits est obligatoirement issu de l'élevage ou de l'agriculture française. Cette manifestation a réuni, en 2020, 22 482 produits et vins, présentés par 5 709 producteurs et évalués par 10 534 jurés, dont 7 034 pour les finales. Il s'agit du concours de produits du terroir le plus important et le plus diversifié avec, en 2020, pour les vins, 567 signes d'origine représentés (AOC et IGP) et, pour les produits, 102 catégories regroupées en 18 familles de concours (apéritifs ; bières ; charcuteries ; cidres et poirés ; confitures ; eaux de vie de Cognac et Armagnac ; épices et chocolats ; huiles de noix ; jus de fruits ; miels et hydromels ; mistelles ; produits de l'aquaculture ; produits issus de palmipèdes gras ; produits laitiers ; produits oléicoles ; rhums et punchs ; viandes et volailles).

Son édition 2022 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat :
  - Concours des produits :
    - Pour les viandes et charcuteries chaudes, du lundi 17 au mercredi 19 janvier 2022.
    - Pour les autres produits (hors vins), du mercredi 23 au vendredi 25 février 2022.
  - Concours des vins, le mercredi 23 février 2022.

- Finales des concours :
  - Concours des viandes et charcuteries chaudes, le jeudi 20 janvier 2022.
  - Concours des produits (autres), du samedi 26 février au mardi 1er mars 2022.
  - Concours des vins, selon les régions viticoles, les samedi 26 février et dimanche 27 février 2022.

II) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA Animaux se compose de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » pour les bovins, les équidés (chevaux de trait, poneys et ânes), les ovins, les caprins, les porcins ainsi que les chiens et les chats. Il s'agit du plus important et du plus diversifié des concours connus d'animaux reproducteurs avec, en 2020, 2 570 animaux issus de 1 428 élevages. Les diffusions en streaming sur internet ont totalisé, cette même édition, 203 810 connexions (+ 50 % par rapport à 2019) depuis la France et l'étranger.

Les phases finales de l'édition 2022 du CGA se dérouleront du samedi 26 février au dimanche 6 mars 2022.

III) LES CONCOURS DEDIES AUX JEUNES

Organisés sous la tutelle de la DGER, ils offrent aux équipes enseignantes des outils d'animation et des expériences pédagogiques fédératrices et mobilisatrices. Ces compétitions contribuent à donner une image dynamique de l'enseignement agricole, de ses établissements et des métiers auxquels il prépare. En 2020, les concours dédiés aux jeunes ont réuni 10 500 élèves, étudiants, apprenants et jeunes professionnels, dont 860 finalistes à Paris, issus de plus d'une centaine d'établissements. Le CJAJ, le TIEA et le CJPV sont ouverts à des participations étrangères (109 finalistes étrangers en 2020). L'Agence ERASMUS+ France est partenaire des concours Jeunes avec notamment, pour le TIEA, un Trophée Erasmus+ de l'enseignement agricole.

Les phases finales de l'édition 2022 se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes (CJAJ), du dimanche 27 février au vendredi 4 mars 2022 :
  - Trophées du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine), du mercredi 2 au vendredi 4 mars 2022.
  - Trophées du meilleur pointeur de race bovine, du dimanche 27 février au vendredi 4 mars 2022.
  - Trophée du meilleur pointeur européen (espèce bovine), le mercredi 2 mars 2022.

- Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA), du mercredi 2 au dimanche 6 mars 2022.

- Challenge Equi-trait-jeunes (ETJ), le mercredi 2 mars 2022.
- Challenge caprin inter-lycées (CCIL), le mercredi 2 mars 2022.
- Trophée canin inter-lycées (TCIL), le mardi 1er mars 2022.
- Concours européen des jeunes professionnels du vin (CJPV), le mercredi 2 mars 2022.

La remise des prix de l'édition 2021-2022 du Concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques (« Prairies & parcours ») aura lieu le vendredi 4 mars 2022.

IV) LE CONCOURS GENERAL DES PRATIQUES AGRO-ECOLOGIQUES

La remise des prix des concours des pratiques agro-écologiques « Prairies et parcours » et « Agroforesterie » 2021-2022 se déroulera le vendredi 4 mars 2022. Elle sera précédée par une matinée consacrée aux échanges d'expériences entre les territoires organisateurs, les éleveurs et agriculteurs, les classes lauréates du concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques « Prairies et parcours » et les représentants des organisations membres du Comité d'orientation du concours des pratiques agro-écologiques (APCA, INRAe, INAO, MAA, MTE, OFB, FPNRF, AFAC Agroforesterie et Scopela).

ANNEXE 2

CALENDRIER DES FINALES DES CONCOURS DES VINS ET DES PRODUITS DE L'EDITION 2022 DU CGA

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS

Samedi 26 février 2022	Dimanche 27 février 2022
Régions viticoles (CPS) : - Bourgogne - Champagne - Lorraine - Provence - Corse - Sud-Ouest - Languedoc-Roussillon	Régions viticoles (CPS) : - Bordeaux - Beaujolais - Vallée du Rhône - Savoie - Centre et Pays de la Loire - Jura - Alsace

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES PRODUITS

Jeudi 20 janvier 2022	Viandes Charcuteries chaudes
Samedi 26 février	Volailles Mistelles Produits issus de palmipèdes gras
Dimanche 27 février	Produits oléicoles Charcuterie Huile de noix
Lundi 28 février	Produits laitiers Eaux de vie (*dont Cognac, Armagnac et Whiskies*) Produits de l'aquaculture Bières
Mardi 1er mars	Jus de fruits Cidres et poirés Epices Rhums et punchs Apéritifs Confitures Produits apicoles

ANNEXE 3

CALENDRIER DE PRESENCE DEMANDEE AUX AGENTS SELON LES MISSIONS QUI LEUR SONT CONFIEES

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours général agricole pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX

Commissaires et Commissaires adjoints : du jeudi 24 février au dimanche 6 mars 2022 inclus.

Techniciens vétérinaires (aptes au contrôle d'animaux vivants) concernés par les admissions de :

- 1ère partie de salon : jeudi 24 février et vendredi 25 février 2022,
- 2ème partie de salon (rotation) : mardi 1er mars 2022.

II - CONCOURS DES VINS (par région viticole)

Du mercredi 23 février au mercredi 2 mars 2022 inclus.

III - CONCOURS DES PRODUITS

- Concours des viandes et charcuteries chaudes, les mercredi 19 et jeudi 20 janvier 2022 inclus,
- Autres concours produits, du mercredi 23 février au mercredi 2 mars 2022 inclus.

IV – CONCOURS DEDIES AUX JEUNES

- Concours de jugement des animaux par les jeunes : du dimanche 27 février au vendredi 4 mars 2022 inclus,
- Trophée international de l'enseignement agricole : du mercredi 2 au dimanche 6 mars 2022 inclus,
- Challenge Equi-trait-jeunes : le mercredi 2 mars 2022,
- Challenge caprin inter-lycées : le mercredi 2 mars 2022,
- Trophée canin inter-lycées : le mardi 1er mars 2022,
- Concours européen des jeunes professionnels du vin : les mardi 1er et mercredi 2 mars 2022 inclus.

Nota bene : L'organisation des cérémonies de remise des prix des concours des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours » et « Agroforesterie ») ainsi que du concours des jeunes jurés des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours ») ne nécessite pas de mise à disposition d'agents du MAA.

ANNEXE 4

LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE, COMMISSAIRE ADJOINT ET TECHNICIEN VETERINAIRE ET DES ELEVES ET ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PROPOSES EN QUALITE DE STAGIAIRE

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2022

A retourner avant le 21 janvier 2022 par courrier ou e-mail à :
Concours général agricole, 70 avenue du Général de Gaulle, 92058 Paris La Défense Cedex

Contacts :

■ **CGA Animaux, CJAJ, TIEA, ETJ, CCIL, TCIL :** Kerstin HOLD, tel. 01 76 77 15 20, animaux@concours-general-agricole.fr

■ **CGA Produits :** Sylvaine CRANCE, tel. 01 76 77 11 51, produits@concours-general-agricole.fr

■ **CGA Vins et CJPV :** Isabelle FABRE, tel. 01 76 77 11 77, vins@concours-general-agricole.fr

DRAAF/DAAF/DDT/ DDTM/DDPP/DDETSPP/ Établissement d'enseignement agricole	Nom et prénom	Adresse administrative + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (cf. annexe 3)

A le Vu le Chef de Service